



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Rupture des engagements pris par la junte militaire en Guinée

Question écrite n° 4018

Texte de la question

M. Aurélien Saintoul alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la situation en Guinée. Le général Mamadi Doumbouya qui a évincé par un coup d'État l'ancien président guinéen Alpha Condé le 5 septembre 2021, n'a pas tenu sa promesse de rendre aux civils la direction de l'État, au plus tard le 31 décembre 2024. En décembre 2023, il avait fait la promesse d'un référendum pour la création d'une nouvelle Constitution nécessaire à l'organisation du scrutin présidentiel, qui n'a, à ce jour, pas été respectée. La junte guinéenne avance donc sans calendrier électoral, sa feuille de route étant le maintien au pouvoir du général Doumbouya. Cela s'est confirmé puisqu'en février 2025 la junte et le Gouvernement ont appelé à une candidature du général Doumbouya à la présidentielle. Le retour à l'ordre constitutionnel s'éloigne tandis que le régime militaire s'enracine durablement à la tête de l'État guinéen. Depuis juillet 2024, Foniké Menguè et Billo Bah, deux membres du Front national pour la défense de la Constitution (FNDC), ont été enlevés par un commando assimilé aux forces de sécurité. Habib Marouane Camara, journaliste, a aussi disparu depuis le 3 décembre 2024 et n'a toujours pas été retrouvé. La même année, plusieurs médias considérés comme opposés au régime ont par ailleurs été fermés. En décembre 2024, les Forces Vives de Guinée, collectif rassemblant des groupes d'opposition au Gouvernement putschiste, ont publié un communiqué réitérant leur décision de ne plus reconnaître la junte au pouvoir à partir de 2025. Or la posture actuelle de la junte guinéenne montre qu'elle est décidée à ne pas respecter un quelconque processus démocratique et à le faire savoir violemment contre ses opposants. Bien que la Guinée ait été suspendue des instances de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (Cédéao) et de l'Union Africaine depuis le coup d'État, les sanctions qui pesaient sur elle à cause du putsch, ont été levées en février 2024. Lors du sommet de l'organisation ouest-africaine à Abuja en décembre 2024, son cas n'a même pas été évoqué. Par ailleurs, l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) a finalement décidé de réintégrer la Guinée et d'accepter sa participation lors du sommet d'octobre 2024 qui s'est tenu en France. Ces éléments renforcent l'idée d'un traitement de faveur pour la Guinée et le sentiment d'impunité dans lequel la junte s'enlise. Il souhaite donc savoir si M. le ministre prévoit de condamner la rupture des engagements pris par la junte militaire au pouvoir depuis décembre 2021.

Données clés

Auteur : [M. Aurélien Saintoul](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La France insoumise - Nouveau Front Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4018

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 février 2025](#), page 670